

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE
Compte-rendu du Comité Syndical du 24 janvier 2019

Convocations adressées le 17 janvier 2019

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS, Martine BELNOUE, Patrick CHALON, Claude CHESNEAU,
Christian GATARD, Yves MASSOT, Brigitte PINEAU, Alain BENARD, Bernard
LORIDO

Absent(s) excusé(s) : Marie-France BEAUFILS, Philippe BRIAND, Sébastien
MARAIS, Christophe BOUCHET, Bernard PLAT

Suppléants présents mandatés par des titulaires : Michel GILLOT par Philippe
BRIAND ; Rabia BOUAKKAZ par Wilfried SCHWARTZ ; Corinne CHAILLEUX par
Bernard PLAT

Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire : Frédéric AUGIS par Sébastien
MARAIS

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

Relevé des principales remarques

Monsieur AUGIS, Président, propose de procéder aux points 1 et 2 de l'ordre du jour à la fin du Comité.

19/01/01 – Délibération sur le transfert total des marchés publics et de la délégation de service public de transport public de voyageur.

- Monsieur AUGIS rappelle que suite à la création du Syndicat, le CGCT prévoit que le transfert des contrats s'effectue de plein droit et sans conséquence financière ; qu'il n'y a pas de droit de résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant, mais qu'il faut néanmoins l'informer de cette substitution.
- Le Président annonce que cette délibération vise à encadrer au mieux ce transfert, en donnant une liste exhaustive des marchés totalement transférés.
- Monsieur AUGIS donne la liste des attributaires des marchés concernés

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/02 – Délibération sur les tarifs des produits vendus par la régie rando-vélo

- Monsieur AUGIS présente « l'Accueil Vélo et Rando ». Il explique que la régie liant l'AVR à TMVL a été clôturée.
- Afin d'encadrer le transfert de l'AVR vers le Syndicat, le Président précise qu'il convient de fixer les prix de vente pour l'année en cours.
- Le Président énumère les tarifs.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/03 - Délibération relative à l'approbation de l'avenant 1 à la convention relative à la compensation régionale de l'abonnement scolaire sur le réseau Fil Bleu

- Monsieur AUGIS présente la convention concernée par l'avenant. Il s'agit d'une convention passée entre la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire ayant pour objet la fixation de la compensation régionale de l'abonnement scolaire sur le réseau urbain Fil Bleu.
- Le Président donne le contenu de l'avenant 1 : « *Les usagers peuvent s'inscrire dans le module d'inscription et payer en ligne sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr ».*

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/04 - Délibération relative à la levée de l'option 8 relative à la desserte des 3 V dans le cadre de la délégation de service public de transport public de voyageurs

- Monsieur AUGIS présente la levée de l'option 8. Cette dernière permet la desserte des communes de Vouvray, Vernou-Sur-Brenne, et la Ville-Aux-Dames du 15 juillet 2019 au 31 décembre 2025.
- Le Président propose la levée de cette option.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/05 - Délibération relative à l'adoption de la convention de groupement de commandes permanent

- Dans un souci de cohérence technique et afin d'obtenir les meilleures offres économiques, le Président propose une convention de groupement de commandes permanent entre le Syndicat et Tours Métropole Val de Loire.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/06 - Délibération relative à l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine au Groupement des Autorités Organisatrices de transport (GART)

- Monsieur AUGIS Présente le GART au regard de ses 3 grandes missions : son expertise, l'échange d'expérience, et son influence.
- Le Président propose d'adhérer au GART. Cette adhésion nécessite la désignation d'un représentant titulaire du Syndicat.
- Monsieur AUGIS propose au Comité d'adhérer au GART pour un montant de 15 000 € HT pour l'année 2019, de désigner Monsieur AUGIS comme représentant titulaire du Syndicat des Mobilités de Touraine au GART, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/07 - Délibération relative à l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine à AGIR, le transport public indépendant

- Monsieur AUGIS présente l'association AGIR, notamment ses missions qui sont d'apporter une expertise et un accompagnement personnalisé, de former, informer, et mettre en relation les adhérents, et d'offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance.

- Le Président propose l'adhésion à AGIR pour un montant de 10 000 euros HT pour l'année 2019, et d'autoriser le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

19/01/08 – Election des Vice-Présidents

- Monsieur AUGIS, Président, propose la désignation de Bernard LORIDO et de Patrick CHALON comme assesseurs.
- Monsieur AUGIS annonce la composition du Bureau Syndical au regard des statuts. Il est formé du Président et de 4 Vice-Présidents.
- Il y a 6 candidatures, le Président propose que les 2 candidats non élus soient membres consultatifs du Bureau syndical.
- Monsieur AUGIS fait procéder à l'élection du 1^{er} VP: Monsieur Christian GATARD est élu.
- Monsieur AUGIS fait procéder à l'élection du 2^{ème} VP: Monsieur Alain BENARD est élu.
- Monsieur AUGIS fait procéder à l'élection du 3^{ème} VP : Monsieur Yves MASSOT est élu.
- Monsieur AUGIS fait procéder à l'élection du 4^{ème} VP : Monsieur Wilfried SCHWARTZ est élu.
- Madame Brigitte PINEAU et Madame Martine BELNOUE sont membres consultatifs du Bureau Syndical.

19/01/09 – Délégation de pouvoirs au Président et au Bureau

- Monsieur AUGIS présente les exceptions aux délégations énumérées à l'article L. 5211-10 du CGCT.
- Le Président rappelle qu'il doit rendre compte des décisions prises à chaque Comité Syndical obligatoire et que le Comité peut toujours mettre fin à la délégation.
- Monsieur AUGIS rappelle les pouvoirs propres du Président énumérés à l'article L. 5211-9 du CGCT.
- Monsieur AUGIS propose au Comité d'autoriser la délégation au Président et au Bureau.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.



Le Président,

Frédéric AUGIS